

L'échodilon

MAI 2026

Mai

SOUS LE SIGNE DU

RENOUVEAU



Ensemble, faisons
fleurir notre belle
communauté !



ACTUALITÉS MUNICIPALES

Les dernières nouvelles
de votre municipalité



NOS BÉNÉVOLES À L'HONNEUR

Merci à ceux qui
font la différence



CULTURE ET PATRIMOINE

Des événements
à ne pas manquer



ENVIRONNEMENT ET PROJETS

Ensemble pour un
avenir durable

L'ÉCHOdilon est notre bulletin mensuel d'informations municipales, communautaires, sportives et récréatives distribué gratuitement à tous les résidents de Saint-Odilon. Le contenu des textes est la responsabilité de chaque auteur ou organisme.



Dernières nouvelles

Suivi des séances du Conseil Municipal



Nous vous présentons un bref résumé des points discutés lors de la dernière séance du conseil municipal. Pour plus de détails et pour consulter les décisions précises prises lors de ces séances, vous pouvez accéder aux procès-verbaux complets sur notre site internet. Nous vous invitons à rester informés des développements municipaux qui touchent notre quotidien et à participer activement à la vie de notre communauté.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Lors de la séance ordinaire du 11 mai 2026, le conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne a procédé à l'adoption de plusieurs résolutions touchant l'administration municipale, l'urbanisme, les travaux publics et les loisirs.

Le conseil a notamment adopté un règlement modifiant **l'encadrement concernant les animaux** afin d'ajouter différentes obligations de déclaration et des dispositions liées aux chiens potentiellement dangereux.

Les élus ont également adopté les seconds projets de règlements 444-2026 et 445-2026 visant des modifications au zonage et au plan d'urbanisme afin d'agrandir une zone résidentielle moyenne densité dans le secteur de la rue des Cerisiers.

Une entente syndicale concernant une semaine réduite de travail de 30 heures a été entérinée, tout comme l'ajout d'une prime de coordination aux travaux publics. Le conseil a aussi mandaté la firme Services-conseils Prismaxion inc. afin d'amorcer une démarche d'accompagnement organisationnel portant sur la gouvernance et la communication au sein de la municipalité.

En urbanisme, deux demandes de dérogation mineure ont été acceptées dans le secteur de la rue des Cerisiers. Le conseil a également appuyé la MRC Beauce-Centre dans une demande d'aide financière visant l'optimisation des écocentres et a transmis une demande au MTQ concernant l'ajout d'une signalisation de sensibilisation pour le partage de la route sur le 6^e rang Ouest.

Le conseil a aussi autorisé la mise en place d'une **campagne d'achat local** avec la plateforme La Ruche. Par cette campagne, les citoyens pourront se procurer des certificats bonifiés applicables dans plusieurs commerces locaux participants, plus de détails à venir.

Du côté des travaux publics, un rapport financier sur les opérations de déneigement 2025-2026 a été déposé. Le conseil a octroyé différents contrats, notamment pour le balayage des rues, des travaux de niveleuse ainsi que pour la peinture et la remise en état du camion Freightliner 2022. Les fissures dans le stationnement du parc des Loisirs seront également réparées.

Enfin, le conseil a confirmé sa participation à la Classique de golf de Beauce-Centre Économique, autorisé l'installation d'une pancarte de commanditaires pour Baseball Beauce-Centre au terrain municipal et refusé une demande de commandite du Festival Beauce Rock.

TRAVAUX À VENIR

Les travaux de la phase 1 des trottoirs de la rue Langevin devraient être complétés d'ici la fin du mois de mai, tandis que la phase 2 devrait débuter au début du mois de juillet.

Le balayage des rues est prévu pour la dernière semaine de mai, sous réserve qu'il n'y ait aucun retard de la part du sous-traitant. Les dos d'âne seront installés à la suite des travaux de balayage.

Les travaux de rechargement des rangs devraient débuter d'ici la fin du mois, suivis de l'application du calcium.





AU CŒUR d'un monde de possibilités DEPUIS 1855

Avis Public – règlement 444-2026

AVIS PUBLIC ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES PERSONNES HABLES À VOTER DE LA MUNICIPALITÉ

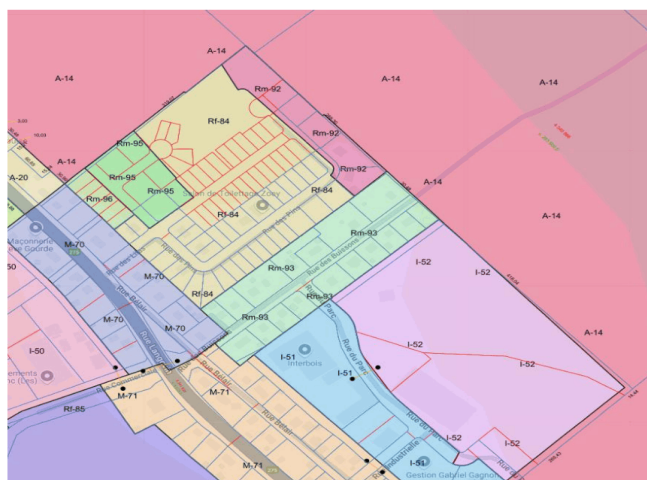
AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENCAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 11 mai 2026, le conseil de Saint-Odilon-de-Cranbourne a adopté le second projet de règlement no 444-2026 modifiant le règlement de zonage 394-2021 permettant :
 - Modification permettant l'agrandissement de la zone Rm-95. Les usages autorisés suivants et autres spécifications sont ajoutés de la façon suivante :
 - Les cases des classes d'usage H-3 Multifamiliale isolée et P-6 Autres services d'utilité publique et de transport sont ombragées;

Agrandissement zone RM-95



2. Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que cette disposition soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, à savoir :
 - a. Une demande relative à la disposition ayant pour objet l'agrandissement de la zone RM-95
3. Peut provenir des zones contiguës à celle-ci, soit les zones Rf-84, Rm-96, et A-14 lesquelles sont illustrées au croquis suivant :



**AU CŒUR d'un monde de possibilités DEPUIS 1855**

Avis Public – règlement 444-2026

4. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité et concernées par les zones peuvent demander que le règlement no 444-2026 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou une carte d'identité des Forces canadiennes.

5. Le registre est accessible de 9h à 19h le mardi 26 mai 2026, au bureau de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, situé au 111, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne, G0S 3A0.
6. Le nombre de demande requis pour que le règlement no 444-2026 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement no 444-2026 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
7. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05 le 26 mai 2026, au bureau municipal situé au 111, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne, G0S 3A0.
8. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au jeudi de 8h à 12h & 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

9. Toute personne qui, le 11 mai 2026, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
- Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
10. Tout propriétaire unique non-résident d'un immeuble ou occupant unique non-résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes le 11 mai 2026 :
- Être propriétaire d'un immeuble ou un occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans une zone d'où peut provenir la demande, depuis au moins 12 mois ;
 - Dans le cas d'une personne physique : Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
11. Tout copropriétaire indivis non-résident d'un immeuble ou cooccupant non-résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes, le 11 mai 2026 :
- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans une zone d'où peut provenir la demande, depuis au moins 12 mois ;
 - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins de 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
12. Personne morale
- Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 11 mai 2026, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ce 13 mai 2026.

Dominique Giguère
Directrice générale et greffière-trésorière

VENTE DE 11 TERRAINS RÉSIDENTIELS : UNE EXCELLENTE NOUVELLE POUR SAINT-ODILON

La Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est heureuse d'annoncer la vente de 11 terrains résidentiels dans le nouveau développement.

Il s'agit d'une excellente nouvelle pour notre communauté, qui témoigne de l'intérêt grandissant envers notre milieu de vie. Nous sommes particulièrement heureux de voir que Saint-Odilon accueillera bientôt de nouvelles familles, qui viendront contribuer à la vitalité de notre municipalité.

Ces ventes représentent une belle étape dans le développement de notre territoire et confirment l'attrait de Saint-Odilon comme endroit où il fait bon s'établir, grandir et s'enraciner.

L'arrivée de nouveaux citoyens est toujours porteuse de dynamisme pour une communauté : elle favorise la vie de quartier, soutient les services de proximité et contribue à l'avenir de notre municipalité. Bienvenue !



Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La municipalité de Saint-Odilon offre l'opportunité aux organismes sportifs et communautaires d'informer la collectivité de Saint-Odilon concernant leurs activités, rencontres et réunions. Le comité mis en place se réserve le droit de refuser les textes inadéquats ou irrespectueux et non conformes.

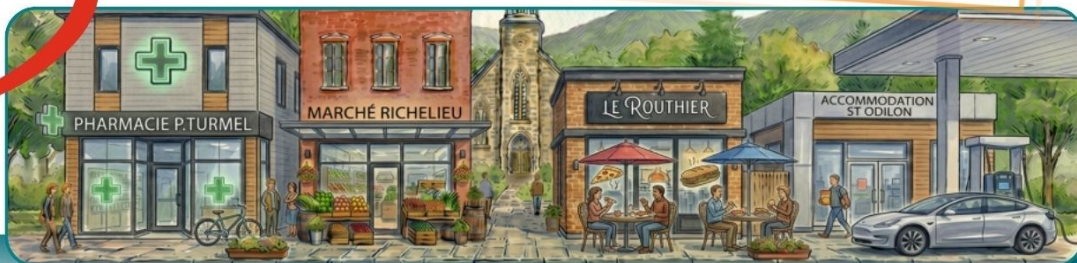
Tous les textes peuvent être acheminés à la Municipalité
ou par courrier électronique à l'adresse suivante : loisir@saint-odilon.qc.ca

Rédaction et mise en page : Dominique Giguère & Catherine Picard - **Collaboratrice :** Nathalie Boily

J'achète Saint-!



c'est hautement payant !



**Disponible
Dès le 12 juin :
9h00**

**CARTE CADEAU ACHETABLE
UNIQUEMENT**

EN LIGNE SUR LE SITE :

laruchequebec.com



**2 CERTIFICATS
PAR PERSONNE**



**200 CERTIFICATS
DISPONIBLES
(50 PAR COMMERCE)**

Acheter local, c'est investir dans notre communauté !



Merci à




ACTUALITÉS MRC

Installations septiques

Pour vous inscrire à notre liste d'envoi automatique, veuillez nous transmettre un courriel à l'adresse suivante : fosse@vsjb.ca en nous inscrivant l'adresse complète de votre propriété. En vous inscrivant, vous recevrez les avis suivants :

- La période à laquelle votre installation septique sera vidangée;
 - Une confirmation que la vidange a été effectuée;
- Ou**
- Une confirmation que la vidange n'a pas été effectuée.

Les propriétaires possédant une fosse scellée (rétention) et/ou un système Hydro-Kinetic, doivent communiquer directement avec nous pour demander une vidange.
Courriel : fosse@vsjb.ca
Téléphone : 418-226-5300

Calendrier des vidanges des fosses septiques 2026



Municipalités de la MRC Beauce-Centre	Horaire de vidange de fosses 2026
Beauceville (Secteur Est)	Du 11 mai au 12 juin 2026
Saint-Victor	Du 8 juin au 3 juillet 2026
Saint-Alfred	Du 29 juin au 10 juillet 2026
Tring-Jonction	Du 13 juillet au 17 juillet 2026
Saint-Séverin	Du 13 juillet au 24 juillet 2026
Saint-Frédéric	Du 20 au 31 juillet 2026
Saint-Joseph-des-Érables	Du 27 juillet au 7 août 2026
Saint-Jules	Du 3 août au 14 août 2026
Saint-Odilon-de-Cranbourne	Du 17 août au 28 août 2026
Saint-Joseph-de-Beauce	Du 31 août au 25 septembre 2026
Beauceville (Secteur Ouest)	Du 28 septembre au 16 octobre 2026

**MRC
BEAUCE-CENTRE**

CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES ET DE FOSSES SEPTIQUES (CRTB) / 418 226-5300 FOSSE@VSJB.CA

Consignes pour la vidange de votre fosse septique

Pour éviter des frais de déplacement inutile, assurez-vous de respecter toutes les consignes suivantes:

1 Afficher votre numéro civique bien visible de la rue

Si vous n'avez pas de numéro, contactez votre municipalité pour vous en faire attribuer un et informer le CRTB du numéro attribué. Appeler au 418 226-5300 pour nous informer du numéro attribué.



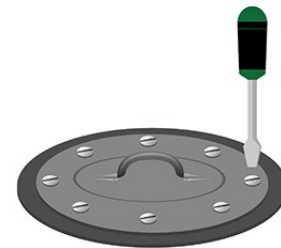
2 Dégager les couvercles d'au moins 15 cm (6 pouces) au pourtour et sur la profondeur

Les couvercles doivent être dégagés d'au moins 15 cm (6 pouces) au pourtour et sur la profondeur. Les poignées sur les couvercles doivent être en bon état.



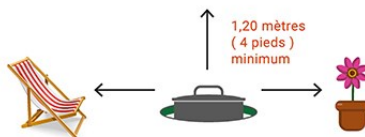
3 Dévisser les couvercles de fosses en polyéthylène

Les couvercles de fosses en polyéthylène doivent être dévissés, mais non enlevés.



4 Retirer tout ce qui peut bloquer l'accès aux couvercles

Retirer tout ce qui peut bloquer l'accès aux couvercles (mobiliers, structure, planches de patio, tables, pots de fleurs, blocs de ciment, etc.).



5 Mettre en place des repères visibles si la ou les fosses sont difficilement repérables

Ex.: balises, petits drapeaux, affiches.



6 Dégager l'accès à votre propriété

Dégager l'accès à votre propriété pour permettre le passage du camion d'une hauteur et d'une largeur de 4 mètres (13 pieds).

Dégager le terrain de sorte que le camion puisse être placé à moins de 40 mètres (130 pieds) de la fosse.



7 Tener les animaux domestiques à une distance sécuritaire

Tenir à l'écart et à une distance sécuritaire les animaux domestiques tels que les chiens.



8 Laisser votre propriété accessible

Laisser les barrières donnant accès à votre propriété **ouvertes** (débarrer les cadenas).



9 Arrêter la pompe

Les propriétaires de système de type BIONEST doit obligatoirement arrêter la pompe avant que la vidange de la fosse soit effectuée.



MRC
BEAUCENTRE

Contactez-nous si vous avez des questions ou pour planifier une vidange.

 **418 226-5300**
 **fosse@vsjb.ca**

ACTUALITÉS >>>>

FÊTE NATIONALE À SAINT-ODILON

La Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne invite toute la population à célébrer la Fête nationale du Québec le mardi 23 juin dès 18h30 au Parc des loisirs. La soirée débutera avec le discours du maire et la levée du drapeau, dans une ambiance festive et rassembleuse aux couleurs du Québec.

Jeux gonflables, bar sur place, feu de joie et prestation musicale du chansonnier Éric Vachon seront au rendez-vous pour faire de cette soirée un moment mémorable en famille et entre amis.

Venez célébrer notre fierté québécoise avec nous!



Fête Nationale
Mardi 23 JUIN - Dès 18h30
Parc des Loisirs

DISCOURS DU MAIRE ET LEVÉE DU DRAPEAU
FEU DE JOIE

BAR SUR PLACE
JEUX GONFLABLES

CHANSONNIER : ÉRIC VACHON

Fête nationale du Québec
Avec la participation financière de :
Québec

Saint-Odilon de-Cranbourne

ETAPE TOUR DE BEAUCE SAINT-ODILON

Départ : 10h
Arrivée : 19h
275, Rue Bélair



2026

11

JUN





DISTANCE OBLIGATOIRE POUR DÉPASSER UN CYCLISTE OU UN PIÉTON SANS TROTTOIR

Code de la sécurité routière du Québec – Règle 433.1

LIMITE DE VITESSE
50 km/h OU MOINS
DISTANCE MINIMALE
1 MÈTRE



S'applique aux **CYCLISTES**
et aux **PIÉTONS** lorsqu'il n'y a pas de trottoir.

LIMITE DE VITESSE
PLUS DE 50 km/h
DISTANCE MINIMALE
1,5 MÈTRE



S'applique aux **CYCLISTES**
et aux **PIÉTONS** lorsqu'il n'y a pas de trottoir.

Le conducteur doit :

- Ralentir avant de dépasser
- Laisser la distance minimale requise
- Peut franchir une ligne continue si nécessaire et sécuritaire pour respecter la distance



SANCTIONS

- Amende : 200 \$ à 300 \$
- 2 points d'inaptitude

RÉFÉRENCE LÉGALE

Code de la sécurité routière du Québec
Article 433.1

Un conducteur doit, lorsqu'il dépasse un cycliste ou un piéton qui circule sur la chaussée ou sur l'accotement d'une route sans trottoir, laisser entre son véhicule et ce dernier un espace d'au moins 1 m lorsque la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins et d'au moins 1,5 m lorsque cette limite est de plus de 50 km/h.

 Partageons la route, en toute sécurité. Respecter la distance, c'est protéger des vies.

Édition unique cette année,
Ne la manquez pas !



MARCHÉ PUBLIC

RDV SAMEDI 18 JUILLET

Parc des Loisirs - 10h-13h



DU FRAIS, DU LOCAL, DU BEAUCERON !



Payez sans
contact, en
toute simplicité



Des prix imbattables,
même mieux
qu'à l'épicerie



Le bonheur de
jaser avec vos
producteurs

MARCHÉ PUBLIC
Beauce-Centre



Beauceron que c'est bon

**MRC
BEAUCÉ-CENTRE**

Avec la participation financière de

Québec 

LE MARCHÉ PUBLIC EST DE RETOUR À SAINT-ODILON!

C'est avec grand plaisir que nous annonçons le retour du marché public, qui se tiendra le samedi 18 juillet, de 10 h à 13 h, au Parc des Loisirs.

Nos producteurs locaux seront sur place pour vous offrir une belle variété de produits frais, savoureux et de qualité. Fruits, légumes, petits trésors du terroir et autres bons produits d'ici seront au rendez-vous pour faire le plein de fraîcheur, tout en encourageant les gens de chez nous.

Le marché public, c'est aussi l'occasion de profiter de prix avantageux, de découvrir des produits locaux et de prendre le temps de jaser avec les producteurs qui mettent tout leur cœur dans leur travail.

Venez faire vos emplettes, encourager l'achat local et savourer le meilleur du Beauceron ! Il n'y aura qu'une seule édition cet été, venez nombreux !

Du frais, du local, du Beauceron!

CERCLE de FERMIERES



Salle de l'Hôtel de Ville
Simon Roy

LE CERCLE DE FERMIERES ST-ODILON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2 juin 2026 à 19h30

Dernière réunion avant les vacances d'été

REPRISE DES CAFÉS-RENCONTRE EN SEPTEMBRE

Merci à toutes pour votre participation durant cette belle année !

RDV en septembre et bonnes vacances



Biblio L'Intello

La Bibliothèque L'Intello tient à remercier chaleureusement **France Carbonneau** pour son bel atelier portant sur la découverte des oiseaux de notre territoire.

Cette activité a permis aux participants d'en apprendre davantage sur les espèces qui nous entourent, tout en prenant le temps d'observer, de comprendre et d'apprécier la richesse de la nature locale.

Merci également à toutes les personnes présentes d'avoir participé à cette activité. La Bibliothèque L'Intello et ses bénévoles sont toujours heureuses de pouvoir offrir des moments rassembleurs et accessibles à toute la communauté.





MARIE-RENÉE LAVOIE

La petite et le vieux

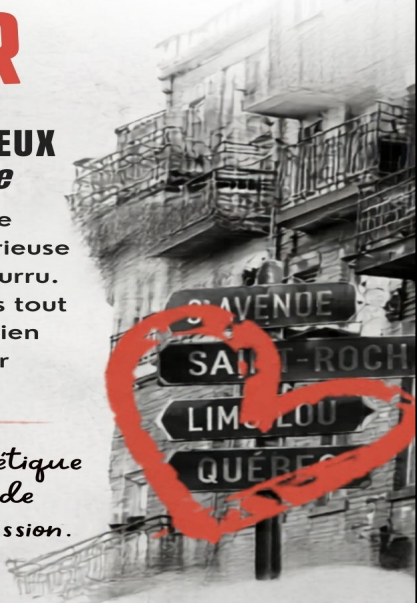
À lire.
À aimer.
À partager.

COUP DE COEUR

LA PETITE ET LE VIEUX
Marie-Renée Lavoie

Une rencontre touchante entre une petite fille curieuse et un vieux monsieur bourru. À travers leurs échanges tout en douceur, se tisse un lien unique qui changera leur regard sur la vie.

Un roman tendre et poétique qui parle d'amitié, de patience et de transmission.

CAMP DE JOUR 2026

INSCRIPTIONS

Ouverture :
Du 25 juin
au
19 août inclus

Horaires
7h00 - 17h00



	Tarif RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT
5 jours	355\$	445 \$
3 jours	275\$	365 \$
Journée	25 \$	

Fermé :
Construction et jours fériés

5-11 ANS

15/07 : DOMAINE DU MONT-RADAR

6/08 : PISCINE ET MINI-OLYMPIADES À SAINT-FRÉDÉRIC

13/08 : CAMPING LA VALLÉE BEAUCERONNE

PLEINS D'ACTIVITÉS PRÉVUES AU CAMP AVEC DE NOMBREUX ATELIERS ...

Les inscriptions se font uniquement sur
Qidigo jusqu'au 31 mai 2026.



M. Patrice Mathieu
Maire

Votre Conseil Municipal

Nos conseillères et conseillers :

Mme Cynthia Bolduc, Mme Jessica Grenon
Mme Audrey Pomerleau, Mme Peggy Poulin-Nolet
M. Sylvain Carbonneau & M. Vincent Poulin

Directrice générale greffière-trésorière : Mme Dominique Giguère

Directrice générale adjointe : Mme Mélissa Chrétien

Séances régulières du Conseil 2026

Hiver : 12 janvier - 11 février - 9 mars
Printemps : 8 avril - 11 mai - 8 juin
Été : 13 juillet - 10 août - 14 septembre
Automne : 13 octobre - 9 novembre - 7 décembre

C'EST À
VOUS
DE
PRENDRE
LA PAROLE

À chaque séance publique du conseil, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole.

Tous les sujets concernant la vie de la municipalité sont permis sous réserve de l'acceptation par le maire.

Hôtel de Ville



111, rue de l'hôtel de ville à St-Odilon-de-Cranbourne, G0S 3A0

Tél: 418-464-4801 - Télécopieur: 418-464-4800

Courriel : info@saint-odilon.qc.ca



Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 8h00 12h00 et de 13h00 à 16h30

Et le vendredi : 8h00 à 12h00



Site internet : www.saint-odilon.qc.ca



Facebook : Municipalité Saint-Odilon de Cranbourne

Bibliothèque L'Intello



111, rue de l'Hôtel de ville - Tél. : 418-464-4801 Option 7



Heures d'ouverture :

Mardi : 13h00 à 16h00 - Jeudi : 13h00 à 16h00 et 18h00 à 20h00

Samedi : 9h00 à 12h00



Facebook : Biblio L'Intello